Descriptif de module

Domaine HES-SO *Travail social*
Filière *Travail social*

1 *Intitulé du module* — *Formation pratique 1* — *2017-2018*

Code
T.TS.SO352.FP1EE.F.24

Type de formation *
☑ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres

Niveau
- ☑ module de base
- ☐ module d'approfondissement
- ☐ module avancé
- ☐ module spécialisé

Caractéristique
☑ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module
- ☑ module principal
- ☐ module lié au module principal
- ☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle
- ☐ semestre de printemps
- ☐ semestre d'automne
- ☑ module sur 2 semestres automne et printemps
- ☐ Autres

2 *Organisation*

Crédits ECTS *

Promotion EE 2023

Semestres 3-4

Module de 27 crédits ECTS englobant deux parties :

- la partie "terrain" réalisée dans un lieu de formation pratique qui équivaut à 24 crédits ECTS
- la partie "intégration" incluant les jours de retour à l'école et la supervision qui équivaut à 3 crédits ECTS

Langue
- ☐ allemand
- ☑ français
- ☐ anglais

3 *Prérequis*

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☑ Autres

Autres prérequis
L'étudiant-e doit avoir réalisé le bilan de compétences ainsi qu'une rencontre avec la-le répondant-e de formation pratique (RFP)

4 *Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage **

Les étudiant-e-s au terme de leur première période de formation pratique (FP1) développent l'ensemble des 8 compétences du Plan d'études cadre (PEC20). Pour chaque compétence, un niveau **d'exigences** relatif à la formation pratique spécifique est attendu. (Cf. matrice des compétences pour la formation pratique du BATS)

Objectifs généraux d'apprentissage incluant la partie « terrain » et la partie « intégration » :

D'ici la fin de la période de formation pratique, l'étudiant-e sera capable de :

- Expliciter le mandat et le contexte institutionnel, les types, modèles et méthodes d'intervention, les personnes accueillies, les problématiques et les besoins (identification du prescrit)
- Elaborer son programme d'apprentissage en identifiant les compétences spécifiques à acquérir et à développer en tenant compte des besoins et réalités du terrain
- Discerner les situations professionnalisantes qui permettent le développement des 8 compétences attendues
- Mentionner les activités, les tâches, les moyens et les ressources (théoriques, matérielles, personnelles,) dont il-elle dispose pour faire face aux situations professionnalisantes et ainsi développer les compétences attendues
- Développer une posture réflexive (écrite et orale) et critique de la pratique professionnelle
- Présenter et analyser des actions professionnelles en faisant des liens entre les dimensions théoriques et pratiques afin de comprendre et problématiser des situations de travail, des interventions sociales
- Prendre en compte les dimensions éthiques inhérentes à la profession
- Elaborer une démarche auto-évaluative notamment à travers le portfolio et les critères d'évaluation du programme d'apprentissage
- Identifier les éléments significatifs de son processus de construction

5 *Contenu et formes d'enseignement **

Contenu : partie "terrain" :

En co-construction et avec le soutien méthodologique de la praticienne formatrice et du praticien formateur (PF) puis avec la-le répondant-e de formation pratique (RFP), un programme d'apprentissage sera élaboré sous la forme d'un Dossier de Contrat Pédagogique Tripartite 2ème partie (DCPT2). Ce programme est travaillé dans une logique d'alternance intégrative et doit permettre la mise en œuvre des compétences du référentiel Bachelor PEC20. A cette occasion, des rencontres régulières sont organisées entre l'étudiant-e, l'équipe et son sa PF et/ou référent terrain (suivi pédagogique).

La·le PF accompagne, soutient, confronte régulièrement l'étudiant-e et évalue en continu ses compétences. Si le programme d'apprentissage défini dans le DCPT2 devait être modifié notablement, les trois partenaires doivent donner leur accord.

L'étudiant-e sera donc amené à :

- S'impliquer dans son activité professionnelle et mettre en œuvre le programme d'apprentissage élaboré dans le cadre du DCPT2.
- Confronter ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action au sein de son contexte professionnel

Formes d'enseignement : partie "terrain" :

- Encadrement pédagogique par un Praticien Formateur ou une Praticienne Formatrice (PF), qui s'appuie sur un dispositif de formation institutionnel
- Encadrement pédagogique par un-e Répondant-e de Formation Pratique (RPF) qui s'appuie sur un dispositif école

Contenu : partie "intégration" :

- Séquence de préparation à l'analyse de pratiques professionnelles
- Présentation des modalités d'évaluation
- Séquences d'analyse de pratiques professionnelles
- Table ronde évaluative
- Supervision pédagogique individuelle

Formes d'enseignement : partie "intégration" :

- Cours en plenum
- Groupes d'analyse de pratiques professionnelles
- Travail individuel et/ou de groupe

6 *Modalités d'évaluation et de validation **

Modalités d'évaluation et de validation : partie "terrain" (cf " Dispositions d'application sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") et le document « les 4 étapes de la formation pratique »

- L'étudiant-e doit aller au terme de la période de FP contractualisée dans le DCPT1
- L'étudiant-e doit réaliser au minimum 170 heures effectives de travail par semestre dans le lieu de formation pratique.
- L'étudiant-e doit élaborer en co-construction le DCPT2 avec sa-son PF et sa-son RFP. Le DCPT2 doit être signé par les 3 parties.
- L'étudiant-e doit rédiger un rapport écrit (autoévaluation).
- L'étudiant-e doit réaliser un bilan d'évaluation conjointe.
- L'étudiant-e doit respecter les délais de réalisation des différents documents et exigences relatives à la FP1.

Le temps de formation réalisé dans le lieu de formation pratique se conclut lors du **bilan d'évaluation conjointe** dont l'organisation et l'animation est placé sous la responsabilité de l'étudiant-e. A l'issue de ce bilan, la-le PF, la-le RFP rédigent le Dossier de Contrat Pédagogique Tripartite 3ème partie dans lequel ils évaluent la FP1. Pour se faire, ils tiennent compte notamment des différents points ci-dessus et du rapport écrit du-de la PF, ainsi que du retour oral et/ou écrit du-de la RFP.

La partie formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F).

Modalités d'évaluation et de validation : partie "intégration"

- Participation à l'intégralité des différentes séquences de formation.
- Présentation et analyse de situations issues de la pratique professionnelle.
- Réalisation et validation de la « table ronde évaluative » le 12 juin 2025
- Réalisation d'un processus de supervision pédagogique de 10 heures, attesté au plus tard 10 jours après la fin des rencontres.
- Respect des délais de réalisation des différents documents et exigences relatives à la FP1.

L'ensemble des exigences ci-dessus doivent être réalisées pour obtenir la validation (acquis/non acquis) de la partie intégration. Si une ou plusieurs exigences ne sont pas réalisées, un travail de compensation est demandé selon les points ci-dessous.

- En cas de non-participation à l'intégralité des séquences de formation, le travail de compensation consiste à réaliser une vidéo en lien avec l'analyse de pratiques professionnelles. Un document de consignes sera remis aux étudiant-e-s précisant le travail attendu.
- En cas de non-validation ou d'absence à la table ronde évaluative, une seconde session est prévue le 3 juillet 2025.

La validation de la partie intégration doit être obtenue avant la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés (prolongement de FP, etc.).

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS correspondants à la période de formation pratique. La note obtenue pour la partie de formation « terrain » sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social entré en vigueur le 14 septembre 2020).

En cas d'interruption de la partie "terrain", une rencontre tripartite est organisée en présence des partenaires du dispositif FP. La partie "intégration" ne sera pas acquise et la note de « F » sera prononcée pour l'ensemble du Module FP1.

Les situations particulières sont réservées par exemple arrêt maladie et/ou accident de longue durée, absence ou carence reconnue au niveau du dispositif institutionnel de formation.

7 *Modalités de remédiation **

- [ ] remédiation possible
- [x] pas de remédiation
- [ ] Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a *Modalités de remédiation (en cas de répétition) **

- [ ] remédiation possible
- [x] pas de remédiation
- [ ] Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Remédiation

Il n'existe pas de possibilité de remédiation.

Répétition du module

L'étudiant-e qui n'a pas validé-e le Module FP1, doit le répéter dans son entier (partie "terrain" et partie "intégration"), lors de la période de formation pratique suivante. Elle-il doit également participer à une séance FP afin de faire le point sur son échec et actualiser son bilan de compétences.

8 *Remarques*

Aucune

9 *Bibliographie*

Documents de référence du dispositif de formation pratique

- Dispositions d'application sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social *Version du 10 décembre 2020*
- Annexe 1 : Matrice des compétences pour la formation pratique du BATS
- Annexe 2 : Guide-cadre sur la Supervision pédagogique du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social
- Les 4 étapes de la formation pratique

Documents en lien avec les analyses de pratiques professionnelles

- Donnay, J, & Charlier, E. (2008). *Apprendre par l'analyse de pratiques. Initiation au compagnonnage réflexif.* Namur, Belgique : Presses universitaires de Namur.
- Fablet, D. (2012). Supervision et analyse des pratiques professionnelles : dans le champ des institutions sociales et éducatives. Editions L'Harmattan.
- Perrenoud, P. (2001, janvier). Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation. *Cahier Pédagogique 390.*

10 *Enseignant·e·s*

Responsable de module *
Blanc Claude, Shelton Mikael

Responsables de la Coordination de la Formation Pratique :

Bourqui Jean-Luc, Tschachtli Nelly

Descriptif validé le *
Le 1er septembre 2024

Descriptif validé par *
Etienne Jay
Responsable de filière